



Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

**Aux locataires de
la résidence Henri Clérisse**

Marc Jammet

Conseiller municipal PCF

Administrateur du CCAS

Président du groupe

"Unité à gauche pour changer vraiment"

Lundi 6 octobre 2008 à 20h30

Conseil municipal de Mantas la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

Pour préparer ensemble

le Conseil municipal:

Si vous souhaitez le préparer avec l'association mantaise d'unité à gauche pour changer vraiment et donner votre opinion, nous vous invitons à la réunion qui aura lieu le samedi 4 octobre 2008 à 15h00,

Local commun résidentiel, 64 rue Maurice Braunstein à Gassicourt.

Pour me contacter

• Courrier : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.

• Adrel : marc.jammet@wanadoo.fr

• Sites Internet :

<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

Sur ce site, vous retrouverez toutes les lettres d'informations municipales depuis 2002.

<http://jammet.marc.free.fr>

Sur ce site, vous retrouverez notamment **l'intégralité des débats et des votes** lors des conseils municipaux (*au fur et à mesure que je les reçois après leur enregistrement par les services municipaux*)

Pour me rencontrer :

• Un vendredi sur deux de **15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (*devant La Poste*) et un **samedi sur deux de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville.

• Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Résidence Henri Clérisse.

**Le maire contourne le CCAS
pour imposer
30% d'augmentation**

Le 25 juin dernier, l'augmentation proposée de 30% des loyers a été repoussée à plus tard (*en attente d'un surcroît d'informations*) par les administrateurs du CCAS (*centre communal d'action sociale*).

Le maire vient de décider de « passer en force » puisqu'il a mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal l'éviction du CCAS de la gestion de cette résidence et **cette augmentation scandaleuse.**

Alors que, déjà le 25 juin dernier les administrateurs n'avaient disposé des propositions de tarifs qu'une fois en séance, le maire montre à quel point il est peu soucieux de la démocratie.

C'est méprisant pour les administrateurs et le personnel du CCAS. C'est – et c'est beaucoup plus grave – méprisant vis-à-vis des personnes âgées que la droite locale a décidé de frapper sans les entendre et sans les respecter.

Je pèse mes mots : c'est une opération politicienne minable !

Une opération politicienne minable qui ose, de surcroît, se cacher derrière des considérations trompeuses.

Comment peut-on affirmer, sans honte, que « le transfert de gestion du CCAS vers la Ville n'a pas de conséquences pour les résidents actuels, notamment en ce qui concerne le montant de leur loyer » alors que tous les logements rénovés subiront cette augmentation ?

En clair, on va laisser le choix aux personnes âgées, soit de continuer à être logées dans des conditions indignes, soit d'accepter l'augmentation si elles veulent que leur logement corresponde aux normes.

Lors du prochain conseil municipal, lundi 6 octobre, bien entendu, je me battraï avec toute mon énergie pour faire échec à ce mauvais coup.

J'appelle les Mantaises et les Mantais à faire entendre – nombreux – leur indignation.

J'appelle tous les conseillers municipaux – quelles que soient leurs étiquettes politiques – à refuser de se prêter à cette mauvaise mascarade. Il faut qu'il soit clair que, dans le cas contraire, je leur demanderai d'assumer toute leur responsabilité – en propre – devant les Mantaises et les Mantais.

Le 2 octobre 2008

Les nouveaux tarifs proposés

Marc Jammet.

TABLEAU COMPARATIF TARIFS EN VIGUEUR ET PROPOSITION TARIFS APRES TRAVAUX

Objet de la tarification	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2007 €	Proposition tarifs après travaux €	Différence €
F1 26,38m ²	256,55	333,51	76,96
F1 bis 30,91m ²	278,31	361,81	83,49
	283,47	368,51	85,04
	303,47	394,51	91,04
F1 bis 30,96m ²	285,39	371,01	85,62
	290,07	377,09	87,02
	291,13	378,46	87,34
	333,53	433,59	100,06
F2 47,16m ²	371,33	482,73	111,40
	392,40	510,12	117,72
F2 53,26m ²	381,34	495,74	114,40
	384,54	499,90	115,36
	419,72	545,64	125,92
	429,61	558,49	128,88
	429,64	558,53	128,89
Garage	43,40	-	-
Chambre d'hôtes	-	30 euros par jour 50 euros le week end 100 euros la semaine	-